



Revue de presse

Rapport Vannier

Avril 2024

JDD - L'enseignement privé catholique organise sa riposte

Le Parisien - Éducation : après des tensions avec les établissements publics, le privé prépare sa riposte

Le Parisien - L'école privée sur le gril

L'Opinion - Guerre scolaire: cette mèche qu'allume un député Renaissance qui veut «mettre le privé sous pression»

Les Échos - Education : le rapport qui pointe les manquements de l'Etat sur l'enseignement privé

France Inter - Un rapport parlementaire demande davantage de contrôles dans l'enseignement privé français

Libération - Financement public de l'enseignement privé : «Le moment est venu de revoir le modèle», plaide le député LFI Paul Vannier

La Croix - École privée : le rapport parlementaire qui inquiète l'enseignement catholique

AFP - Ecole: le public dans la rue, les finances du privé dans le viseur de députés

AFP - Un rapport parlementaire étrille le financement de l'école privée

Le Monde - Enseignement privé : un rapport parlementaire appelle à réformer le système et ravive le débat politique

Le Figaro - L'enseignement catholique se défend face à un rapport à charge

Aleltaia - Ce rapport parlementaire qui inquiète l'enseignement catholique

Sud-Ouest - École privée : des députés pointent le manque de contrôle des établissements et demandent plus de sanctions

L'enseignement privé catholique organise sa riposte

GUERRE SCOLAIRE. Quelques jours avant la publication d'un rapport parlementaire à charge, le patron des écoles privées catholiques désamorce les critiques.



Philippe Delorme, le secrétaire général de l'enseignement catholique à Paris. © Bruno Levy

Opération déminage. Après [les polémiques sur l'établissement parisien Stanislas](#) et face à la menace d'un rapport parlementaire à charge sur le financement public des écoles privées, le secrétaire général de l'enseignement catholique, Philippe Delorme, a tenu ce mercredi une conférence de presse. « *Ce débat public sur notre prétendue opacité m'interloque* », a-t-il déclaré en préambule, faisant allusion aux accusations du député LFI Paul Vannier, corapporteur du texte.

Dans une vidéo postée sur X annonçant les trois axes du texte qu'il présentera mardi prochain, le parlementaire a en effet déclaré que personne n'était en mesure de donner le montant total de la dépense publique consacrée chaque année aux établissements privés sous contrat. D'après lui, ces derniers seraient en outre « *hors de contrôle* ». Plus grave encore, dit-il, ce financement public subventionnerait « *massivement un processus de ségrégation socio-scolaire qui conduit à l'aggravation des inégalités scolaires et sociales entre les établissements privés qui s'affirment de plus en plus comme des établissements réservés aux plus riches et les établissements publics pour tous les autres* ».

« *Des questions se posent, certaines sont légitimes, d'autres moins* », a estimé Philippe Delorme tout en dénonçant un « *soupçon généralisé à des fins idéologiques* » fondé sur « *des fantasmes, des inexactitudes et des contre-vérités* » qu'il s'est employé à réfuter point par point. S'agissant des contrôles financiers et pédagogiques des écoles privées dont la rareté a été pointée dans un rapport de la Cour des comptes publié en juin 2023, le secrétaire de l'enseignement privé catholique a reconnu qu'ils n'étaient en effet pas toujours mis en œuvre. « *Mais nous y sommes disposés, voire nous les réclamons* », a-t-il jugé nécessaire de justifier, alors que ces contrôles incombent aux directions départementales et régionales des finances publiques et aux inspecteurs d'académies.

Quant au manque de mixité sociale et scolaire au sein des établissements privés : « *L'ouverture à tous fait partie de notre projet chrétien éducatif, et c'est un défi que nous relevons* », a-t-il assuré. Soulignant le nombre important d'élèves boursiers accueillis dans le privé, il a également fait valoir que la gentrification de certains établissements était étroitement liée à celle des quartiers et des villes où les prix de l'immobilier augmentent. Philippe Delorme a tenu également à dissiper le fantasme au sujet d'une école privée catholique « *très riche* » qui serait subventionnée par de généreux donateurs.

Un élève du privé coûte deux fois moins cher à l'État qu'un élève du public

« La majorité de nos établissements sont pauvres, a-t-il affirmé, 30 % d'entre eux ont une cotation d'aptitude financière (CAF) inférieure à 5 %. En outre, le bâti scolaire est un vrai souci, notamment en ce qui concerne la mise en conformité aux normes. » Il a tenu à rappeler aussi qu'un élève du privé coûtait deux fois moins cher à l'État qu'un élève du public...

Alors que des journalistes présents sur place évoquaient de manière récurrente l'établissement Stanislas, Philippe Delorme a rappelé d'une part, que le rapport académique avait conclu au caractère infondé des accusations portées à son encontre et, d'autre part, que « Stan » ne résumait pas à lui seul l'enseignement privé catholique qui regroupait à la rentrée 2022 plus de deux millions d'élèves, soit 17,6 % des effectifs scolarisés, dans un peu plus de 7 500 établissements.

« Si nous avons du succès, c'est parce que nous fonctionnons bien et que les familles nous font confiance », a-t-il conclu.

Le rapport cinglant sur le contrôle de l'école privée qui risque de mettre le feu aux poudres

Un rapport parlementaire signé d'un député LFI et d'un Renaissance exige davantage de « contrôles » des établissements privés. Avec des sanctions à la clé, en cas de manquement. Au risque de raviver la guerre scolaire.



Le secteur privé totalise 2 millions d'élèves répartis dans 7 500 établissements. L'enseignement y est quasi-intégralement catholique (Illustration). PHOTOPQR/Ouest France/David Ademas

C'est un rapport, rendu public ce mardi à l'Assemblée nationale, qui va faire des vagues. Avec le risque de réveiller la guerre scolaire. Il est signé de deux parlementaires siégeant dans des camps antagonistes. Le premier élu, Christopher Weissberg, est député Renaissance des Français de l'étranger. Le second est son collègue [LFI du Val-d'Oise](#) Paul Vannier. Ancien prof d'histoire-géographie, il a rédigé une partie du programme sur l'éducation du candidat Mélenchon en 2022. Ensemble, ils exigent un encadrement plus strict de l'école privée, secteur qui totalise 2 millions d'élèves répartis dans 7 500 établissements.

L'enseignement catholique regroupe 97% des écoles privées sous contrat en France.

« Il faut remettre du contrôle et du pilotage dans le système privé, tonne le macroniste. Sinon, on risque d'aboutir à une concurrence déloyale entre le privé et le public. » Il regrette que l'État finance en grande partie de ces établissements sans exercer en retour de regard sur ce qu'il s'y passe. Les audits y seraient très rares. Paul Vannier va plus loin. « Quel est le montant total consacré aux établissements privés sous contrat ? Dix, onze, peut-être douze milliards d'euros... Personne n'en sait rien. C'est hors de contrôle, quasiment. C'est d'une grande opacité. »

La mission d'information a été lancée après la parution, en juin dernier, d'un [rapport de la Cour des comptes](#) au vitriol. Lequel pointait : le « contrôle financier des établissements privés sous contrat (...) n'est pas mis en œuvre » ; « le contrôle pédagogique (...) est exercé de manière minimaliste » ; « le contrôle administratif (...) n'est mobilisé que ponctuellement » ; « le suivi des contrats se révèle peu rigoureux ». Les parlementaires ont mené une soixantaine d'auditions (dont l'ex-ministre Vincent Peillon).

« PLUS PERSONNE N'OSE DEMANDER DE COMPTES AU PRIVÉ »

« Depuis la mobilisation monstre sur l'école privée, sous François Mitterrand, plus personne n'ose demander de comptes au privé, voilà la raison profonde de cette étonnante situation », avance l'un des membres de la mission. Paul Vannier et Christopher Weissberg réclament des contrôles par le Trésor public comme par l'Éducation nationale. « Aujourd'hui, le dialogue de gestion entre l'État et l'enseignement privé sur les problèmes de fond – [mixité sociale](#), équité territoriale dans la répartition des moyens, performances scolaires, politique éducative – est presque inexistant », pointe de son côté la Cour des comptes.

L'Insoumis propose de changer la donne en tapant fort en cas d'abus ou de « ségrégation socioscolaire » : Paul Vannier prône un système de « malus » se traduisant par une baisse des dotations, s'il apparaît que la sociologie de l'établissement présente un écart notable avec ceux du public, situés à côté. Une piste qui ne manquera pas de faire polémique. Son corapporteur macroniste préfère lui instaurer un mécanisme incitatif, avec sanctions toutefois à la clé, en cas de dérives constatées sur le plan éducatif.

LES EXEMPLES RÉCENTS D'AVERROÈS ET DE STANISLAS

En toile de fond, on retrouve deux cas de figure ayant défrayé la chronique : [le lycée musulman Averroès](#), de Lille (Nord), qui vient de voir son contrat résilié avec l'État (une décision justifiée par les autorités préfectorales après des propos jugés contraires aux valeurs de la République de certains enseignants et la présence d'un ouvrage considéré comme islamiste au CDI). Averroès était le premier lycée musulman français à passer sous contrat depuis 2008. « Il y a deux poids deux mesures, quand on compare à [Stanislas, à Paris](#) », s'exaspère Paul Vannier. Le député LFI déplore cette situation et tient en revanche à remettre en question le contrat de Stanislas, qui a fait l'objet d'un [rapport sévère de l'Éducation nationale](#), pour des dérives lors de certains cours, dans laquelle des enseignants auraient tenu [des propos homophobes ou anti-avortement](#). La Ville de Paris a annoncé, d'ailleurs, ce vendredi 9 février qu'elle avait demandé à l'État de [déconventionner l'établissement privé](#).

Autre cible du rapport : le rôle du secrétariat général à l'enseignement catholique. En lien avec la Conférence des évêques de France, il anime le réseau des écoles catholiques et sert d'interlocuteur quotidien avec le ministère de l'Éducation nationale, même si cette relation n'est pas inscrite dans le marbre de la loi. Christopher Weissberg propose de lui conférer un statut en bonne et due forme. Son collègue LFI ne veut pas en entendre parler.

« UN RAPPORT PARLEMENTAIRE À CHARGE »

L'enseignement catholique a organisé une conférence de presse, mercredi dernier, pour répondre par avance aux conclusions des deux députés. Philippe Delorme son secrétaire général évoque « un rapport parlementaire à charge, vu la façon dont a été posé le problème ». Pour lui, les récentes accusations contre l'enseignement privé relèvent de « caricature » et du « fantasme ». Il dénonce des « contre-vérités » sur son financement et son prétendu manque d'effort en termes de mixité scolaire. « On va vers quelque chose de très grave », certains cherchent à diviser les jeunes, à fomenter « une guerre entre jeunes, c'est extrêmement dangereux pour l'avenir de la société ».

Il s'accorde cependant sur le manque de contrôle des quelque 7 000 établissements scolaires privés de son réseau. « Je regrette que tous nos établissements ne soient pas contrôlés financièrement chaque

année », ceux-ci publiant « un bilan comptable très précis, c'est assez simple de vérifier sans y passer des heures... » Le débat sur l'école privée est bel et bien relancé.

L'école privée sur le grill

Un rapport parlementaire d'un député LFI et d'un Renaissance exige davantage de « contrôles » des établissements privés et des sanctions en cas de manquement. Au risque de raviver la guerre scolaire.

C'est un rapport rendu public mardi à l'Assemblée nationale qui va faire des vagues. Avec le risque de réveiller la guerre scolaire. Il est signé de deux parlementaires siégeant dans des camps antagonistes. Le premier élu, Christopher Weissberg, est député Renaissance des Français de l'étranger. Le second est son collègue LFI du Val-d'Oise Paul Vannier. Ancien professeur d'histoire-géographie, il a rédigé une partie du programme sur l'éducation du candidat Mélenchon en 2022. Ensemble, ils exigent un encadrement plus strict de l'école privée, secteur qui totalise 2 millions d'élèves répartis dans 7 500 établissements.

L'enseignement catholique regroupe 97 % des écoles privées sous contrat en France.

UN SYSTÈME DE « MALUS » ?

« Il faut remettre du contrôle et du pilotage dans le système privé, tonne le macroniste. Sinon, on risque d'aboutir à une concurrence déloyale entre le privé et le public. » Il regrette que l'État finance en grande partie ces établissements sans exercer en retour un regard sur ce qu'il s'y passe. Les audits y seraient très rares. Paul Vannier va plus loin. « Quel est le montant total consacré aux établissements privés sous contrat ? 10, 11, peut-être 12 milliards d'euros... Personne n'en sait rien. C'est hors de contrôle, quasiment. C'est d'une grande opacité. »

La mission d'information a été déclenchée après la parution, en juin dernier, d'un rapport au vitriol de la Cour des comptes. Lequel pointait : le « contrôle financier des établissements privés sous contrat [...] n'est pas mis en œuvre » ; « le contrôle pédagogique [...] est exercé de manière minimaliste » ; « le contrôle administratif [...] n'est mobilisé que ponctuellement » ; « le suivi des contrats se révèle peu rigoureux ».

Les parlementaires ont mené une soixantaine d'auditions, dont une de l'ex-ministre de l'Éducation nationale Vincent Peillon. « Depuis la mobilisation monstre sur l'école privée sous François Mitterrand, plus personne n'ose demander de comptes au privé, voilà la raison profonde de cette étonnante situation », avance l'un des membres de la mission. Paul Vannier et Christopher Weissberg réclament des contrôles de la part du Trésor public comme par l'Éducation nationale. « Aujourd'hui, le dialogue de gestion entre l'État et l'enseignement privé sur les problèmes de fond — mixité sociale, équité territoriale dans la répartition des moyens, performances scolaires, politique éducative — est presque inexistant », pointe de son côté la Cour des comptes.

Le parlementaire Insoumis propose de changer la donne en tapant fort en cas d'abus ou de « ségrégation socioscolaire » : Paul Vannier prône un système de « malus » se traduisant par une baisse des dotations s'il apparaît que la sociologie de l'établissement présente un écart notable avec ceux du public situés à côté. Une piste qui ne manquera pas de faire polémique. Son corapporteur macroniste préfère, lui, instaurer un mécanisme incitatif avec des sanctions à la clé toutefois si des dérives sont constatées sur le plan éducatif.

LES EXEMPLES DU LYCÉE AVERROÈS ET DE STANISLAS

En toile de fond, on retrouve deux cas de figure ayant défrayé la chronique : le lycée musulman Averroès, de Lille (Nord), qui vient de voir son contrat avec l'État résilié. Une décision justifiée par les autorités préfectorales après des propos jugés contraires aux valeurs de la République de la part de certains enseignants et la présence d'un ouvrage considéré comme islamiste au centre de documentation et d'information (CDI). Averroès était le premier lycée musulman français à passer sous contrat depuis 2008. « Il y a deux poids, deux mesures quand on compare avec Stanislas, à Paris », s'exaspère Paul Vannier. Le

député LFI déplore cette situation et tient en revanche à remettre en question le contrat de Stanislas, qui a fait l'objet d'un rapport sévère de l'Éducation nationale pour des dérives lors de certains cours, pendant lesquels des enseignants auraient tenu des propos homophobes ou anti-avortement. La Ville de Paris a d'ailleurs annoncé le 9 février qu'elle avait demandé à l'État de déconventionner l'établissement privé. Autre cible du rapport : le rôle du secrétariat général à l'enseignement catholique (Sgec). En lien avec la Conférence des évêques de France, il anime le réseau des écoles catholiques et sert d'interlocuteur quotidien avec le ministère de l'Éducation nationale, même si cette relation n'est pas inscrite dans le marbre de la loi.

« UN RAPPORT À CHARGE »

Christopher Weissberg propose de lui conférer un statut en bonne et due forme, mais son collègue LFI ne veut pas en entendre parler. L'enseignement catholique a organisé une conférence de presse mercredi dernier pour répondre par avance aux conclusions des deux députés. Philippe Delorme, son secrétaire général, évoque « un rapport parlementaire à charge, vu la façon dont a été posé le problème ».

Selon lui, les récentes accusations contre l'enseignement privé relèvent de la « caricature » et du « fantasme ». Il dénonce des « contre-vérités » sur son financement et son prétendu manque d'effort en termes de mixité scolaire. « On va vers quelque chose de très grave, certains cherchent à diviser les jeunes, à fomenter une guerre entre jeunes. C'est extrêmement dangereux pour l'avenir de la société. » Il s'accorde cependant sur le manque de contrôle des plus de 7 000 établissements scolaires de son réseau. « Je regrette que tous nos établissements ne soient pas contrôlés financièrement chaque année », ceux-ci publiant « un bilan comptable très précis, c'est assez simple de vérifier sans y passer des heures... ». Le débat sur l'école privée est bel et bien relancé.

Guerre scolaire: cette mèche qu'allume un député Renaissance qui veut «mettre le privé sous pression»

Financement et contrôle de l'enseignement catholique sont pointés par deux parlementaires, l'un de LFI, l'autre de la majorité

L'Etablissement scolaire catholique privé Stanislas - Sipa Press



Ce n'est peut-être pas une grenade dégoupillée mais en tout cas [un sujet classé « toxique »](#) dans le lexique gouvernemental. Le « rapport d'information sur le financement public de l'enseignement privé sous contrat » est soumis au vote en commission ce mardi. A l'intérieur, quelques « pépites » signées d'un des deux rapporteurs, le député LFI Paul Vannier, pourfendeur de la « ségrégation scolaire ». Et d'abord, cette idée d'un malus financier pour l'établissement privé dont la sociologie serait trop différente de celle de son voisin public. Ou le projet de remplacer les subsides des collectivités locales au privé par de seuls dons en nature.

De quoi rallumer la guerre scolaire ? La semaine dernière, le secrétaire général de l'enseignement catholique (97 % du privé sous contrat), Philippe Delorme, a pris les devants et tapé fort sur [« les fantasmes, les clichés et les contre-vérités »](#) répandus par ceux dont le « fonds de commerce » semble être la division de la société française... Un bon vieux coup des « Deux France ». Les mérites et défauts du privé nourrissent un débat sans fin. Des arguments pourraient être échangés rationnellement. La passion politique risque fort de l'emporter.

« Je ne suis pas le grand méchant loup, mais il faut mettre le privé sous pression », lance à l'Opinion le co-rapporteur de la mission, Christopher Weissberg (Renaissance) qui dit avoir tenté de modérer les ardeurs de son collègue LFI. Peu importe. Pas sûr que Gabriel Attal applaudisse à cette offensive post polémique Stanislas et Oudéa-Castéra, qui va aussi hérisser les Républicains. Chez Nicole Belloubet, qui a donné des gages à l'enseignement catholique, on s'apprête à « gérer » la tempête. Des stratèges imaginent que ces coups de griffe au privé pourraient [plaire à l'aile gauche de la majorité](#). A condition que ne revienne pas en

boomerang cette idée : ce sont avant tout les échecs de l'Education nationale qui alimentent le succès du privé.

Education : le rapport qui pointe les manquements de l'Etat sur l'enseignement privé

Un rapport parlementaire des députés Paul Vannier (LFI) et Christopher Weissberg (Renaissance) appelle à renforcer le contrôle sur le financement public des établissements privés. L'enseignement catholique dénonce « des combats d'arrière-garde ».



« Personne ne connaît le montant total de la dépense publique consacrée aux écoles privées », dénonce le député Paul Vannier (LFI). (Philippe LOPEZ/AFP)

C'est peu dire qu'il est attendu. L'Assemblée nationale va publier, ce mardi soir, un rapport critique à l'égard de l'enseignement privé sous contrat, coécrit par les députés Paul Vannier (LFI) et Christopher Weissberg (Renaissance). Le premier était en charge de l'éducation pour le candidat à la présidentielle Jean-Luc Mélenchon, en 2022. Le second est député des Français de l'étranger.

Tous deux ont discrètement commencé à travailler sur le financement public des établissements privés après [le rapport de la Cour des comptes](#) de juin dernier. Les magistrats avaient alors exhorté l'enseignement privé sous contrat à « rénover en profondeur » ses liens avec l'Etat.

Le rapport parlementaire sera dans la droite ligne de celui de la Cour des comptes, ont fait savoir les députés. Mais le contexte n'est plus celui de juin dernier. L'ex-ministre de l'Education nationale, Pap Ndiaye, avait, certes, ouvert une brèche en imposant [un protocole](#) à l'enseignement privé. Mais c'est Amélie Oudéa-Castéra qui, par ses déclarations sur l'école publique et la scolarisation de ses enfants dans le très sélectif établissement privé Stanislas, a contribué à mettre le débat sur la place publique.

« RÉÉQUILIBRER LE SYSTÈME »

« Je ne pouvais pas rêver mieux », confiait en janvier Paul Vannier, qui voulait « rouvrir un débat démocratique » sur le financement des écoles privées sous contrat, regrettant que celui-ci soit régulièrement « empêché » parce qu'il ne fallait pas rouvrir « la guerre scolaire ». « La polémique Oudéa-Castéra a déclenché une onde de choc, c'est la fin d'une omerta politique », se félicitait le député il y a quelques semaines, en disant vouloir « rééquilibrer le système ».

Ce qui le « choque le plus » ? « C'est que personne ne connaît le montant total de la dépense publique consacrée aux écoles privées sous contrat », alors qu'elle est « considérable » et estimée entre 12 et 13 milliards d'euros. « L'épaisseur du trait est donc d'un milliard, ça n'est pas sérieux ! » tempêtait-il après avoir mené ses auditions avec Christopher Weissberg. Le privé sous contrat scolarise plus de 2 millions d'élèves dans un peu plus de 7.500 établissements, financés à hauteur de 75 % par des fonds publics.

« DES POINTS DE CONVERGENCE ASSEZ FORTS »

Sur ce sujet inflammable, le député Renaissance dit partager « des points de convergence assez forts » avec Paul Vannier, relatifs au « manque de contrôle et [au] besoin de l'Etat de renforcer son pilotage de l'enseignement privé ». Le travail des parlementaires intervient dans un contexte qui a conduit un collectif de syndicats et d'associations, il y a quelques semaines, à réclamer que l'argent public aille « à l'école publique ».

« On ne cache pas des donateurs milliardaires qui nous financeraient de façon occulte, loin de là ! s'est agacé la semaine dernière le secrétaire général de l'enseignement catholique, Philippe Delorme. Une partie du débat public autour de notre prétendue opacité, manque de transparence, m'a interloqué et je trouve surtout cette perception très injuste et pas ajustée ». Et d'ajouter : « Tout le monde s'y met. Nous sommes la nouvelle manne politique de certains bancs, de vieilles ligues qui essaient de se redonner une nouvelle jeunesse dans des combats d'arrière-garde ».

« VOUS N'AIMEZ PAS L'ÉCOLE PRIVÉE ! »

Reste à savoir comment l'exécutif va s'y prendre pour éviter de « tomber dans une guerre malsaine entre l'école privée et l'école publique dans sa globalité », comme le redoutait en janvier la porte-parole du gouvernement, Prisca Thévenot.

Le protocole de Pap Ndiaye avait eu une portée limitée, l'Elysée ayant contraint l'ex-ministre à revoir à la baisse ses ambitions de mixité, quelques heures avant la présentation de ses mesures. Le gouvernement profitera-t-il cette fois du rapport parlementaire pour suivre à la fois les recommandations de la Cour des comptes et celles de parlementaires d'horizons politiques différents ?

Interview

Financement public de l'enseignement privé : «Le moment est venu de revoir le modèle», plaide le député LFI Paul Vannier

Coauteur d'un rapport parlementaire sur le sujet, publié plus de deux mois après l'affaire Oudéa-Castéra, l'insoumis déplore le manque de transparence de l'Etat et des collectivités. Il propose d'interdire les subventions facultatives aux établissements privés et d'imposer un malus à ceux qui ne jouent pas le jeu de la mixité sociale.



Le cas du collège privé Stanislas, en février 2024, avait mis sous le feu des projecteurs la question du financement public de l'enseignement privé sous contrat. (Riccardo Milani/Hans Lucas. AFP)

Six mois de travail, 43 auditions et encore pas mal d'interrogations. Les députés Paul Vannier (LFI) et Christopher Weissberg (Renaissance) présenteront mardi 2 avril, en commission des affaires culturelles et de l'éducation, le rapport de leur mission d'information sur le financement public de l'enseignement privé sous contrat. [Un sujet devenu brûlant](#) en début d'année, avec l'arrivée d'Amélie Oudéa-Castéra au ministère de l'Education nationale, mais qui conserve encore sa part de mystère. Dans un entretien à *Libération*, Paul Vannier déplore que la crainte de rouvrir la guerre scolaire alimente l'opacité de ce système qui ne tient pourtant que grâce à l'argent public.

Pourquoi ce rapport sur le financement du privé, moins d'un an après [celui de la Cour des comptes](#) ?

Je pense que nous sommes à la fin d'un cycle de quarante ans, commencé avec le projet de loi Savary [qui visait, en 1984, à créer un «service public unifié et laïque de l'éducation nationale», ndr] [et les](#)

[manifestations qui ont suivi](#). Ce cycle correspond à une période d'omerta politique, pendant laquelle il était impossible d'aborder ces sujets, sauf à être immédiatement accusé de vouloir ouvrir la fameuse guerre scolaire.

Cette mission d'information permettait de disposer de moyens pour comprendre et pouvoir préparer des évolutions que je sentais nécessaires, dans la perspective de la rédaction d'une proposition de loi visant à refonder le modèle de financement de l'enseignement privé, garantir le contrôle des fonds publics et intégrer les établissements privés sous contrat à la logique du service public.

Il ressort de votre rapport que personne n'est en mesure de donner le montant des dépenses publiques allouées aux établissements privés. Comment est-ce possible ?

Le montant total de la dépense publique consacrée à ces établissements est inconnu. Personne ne le mesure, personne ne cherche à le mesurer, personne n'a été capable de nous le communiquer. Est-ce que c'est 10, 11, 12 milliards d'euros d'argent public ? Personne ne sait, probablement parce que personne ne veut savoir. C'est une découverte assez stupéfiante.

Il y a des mécanismes de sous-estimation de cette dépense publique. Quand vous faites un don à l'Organisme de gestion de l'enseignement catholique ou à un diocèse, vous avez une déduction fiscale, comme pour une association. Personne ne mesure le montant de ces déductions fiscales, qui sont une dépense au budget de l'Etat. Est-ce que ce sont des dizaines, des centaines de millions d'euros ? Cette dépense échappe à la mesure.

De même, les dépenses facultatives des collectivités territoriales ne sont pas agrégées nationalement, ni par l'Association des départements de France, ni par l'Association des régions de France. Et la Depp (le service statistique du ministère de l'Education nationale) ne les intègre pas dans son calcul. Or certaines collectivités ont fait des choix très clairs. Par exemple, depuis 2016, l'Ile-de-France a augmenté de plus de 450% sa dépense d'investissement à destination des établissements privés.

La fameuse règle non écrite du 80-20 [*80% de financements publics pour les établissements publics, 20% pour les privés, ndlr*] n'est sans doute pas tenue. Le ratio est probablement beaucoup plus favorable à l'enseignement privé sous contrat, parce qu'un certain nombre de dépenses sont mises de côté.

Vous souhaitez revenir sur la possibilité donnée aux collectivités d'accorder des subventions facultatives aux établissements privés du second degré. Pourquoi ?

Je propose d'interdire les dépenses d'investissement parce que ce sont des subventions à des patrimoines privés, qui peuvent être valorisés dans le cadre de transactions immobilières. On n'est pas dans une logique de financement de l'éducation des élèves. Je propose aussi d'abroger la loi Carle, qui oblige les communes à verser des contributions aux écoles privées, car je considère qu'elle contribue à la désertification des écoles publiques dans certains territoires.

Il doit y avoir un pilotage public bien plus important des établissements privés sous contrat que ce qu'on observe aujourd'hui. Nous proposons de mettre en place des contrats d'objectifs et de moyens, signés entre l'établissement privé sous contrat, la collectivité territoriale compétente et le rectorat, pour trois ou quatre ans, et qui conditionneraient la pérennité des financements publics à l'atteinte d'objectifs de mixité sociale et de mixité scolaire.

Cet enjeu de mixité était au cœur du [protocole d'accord signé l'an passé entre le ministère de l'Education et l'Enseignement catholique](#), qui a accouché d'une souris. La fenêtre de tir pour faire évoluer les règles du privé n'est-elle pas refermée ?

Non, je pense en fait qu'elle s'ouvre. C'est ce cycle de quarante ans qui prend fin. Entre le protocole d'accord sur la mixité, le rapport de la Cour des comptes et [l'affaire Amélie Oudéa-Castéra](#), il y a une sensibilité plus grande dans la société autour de ces questions. D'autant que l'enseignement privé est devenu plus ségréatif, tandis que l'école publique a connu un véritable effondrement ces dernières années. Il y a une opportunité pour maintenir ouvertes les conditions permettant un débat public,

démocratique. Le fait que mon corapporteur et moi partageons des propositions montre qu'au-delà de la gauche un certain nombre d'acteurs politiques sont favorables à l'idée de réviser au moins une partie du système.

Vous prenez grand soin, dans le rapport, à ne pas remettre en question l'existence même des établissements privés. En quoi se justifie le maintien d'un tel réseau ?

Je m'inscris dans un courant politique qui fait du principe «fonds publics à l'école publique» un fondamental. L'école publique est toutefois à ce point effondrée que la question d'une intégration immédiate de l'ensemble des élèves, des établissements et des personnels de l'école privée dans le giron du public ne peut pas se poser aujourd'hui. Mais je considère que le moment est venu de revoir le modèle de financement, pour sortir de ce cercle vicieux qui voit l'argent public agir contre l'intérêt public. Je propose notamment d'introduire un malus sur les dépenses d'enseignement, donc sur les dépenses de l'Etat, et sur les forfaits communaux et d'externat [*les contributions des collectivités, ndlr*], qui viendrait diminuer les moyens publics aux établissements privés sous contrat qui sont ségrégatifs. Il est possible de rééquilibrer le système, d'y faire prévaloir la transparence, le contrôle, la logique de service public.

Un rapport parlementaire porté par deux députés, l'un Renaissance, l'autre de La France insoumise, sera publié mardi 2 avril. Il pointe le manque de contrôles financiers dans les 7.500 établissements privés sous contrat de France et demande davantage de sanctions.

C'est un sujet explosif : l'enseignement privé. Il y a 40 ans, [en 1984, le projet de loi Savary visant à l'intégrer dans un grand service public](#) avait déclenché des manifestations monstres. Résultat : démission du ministre Alain Savary et retrait du texte. Cette fois nous en sommes au stade d'un rapport parlementaire. Deux députés, l'un Renaissance, l'autre de la La France insoumise demandent d'avantage de contrôles sur les 7.500 établissements privés sous contrat du pays. Dans 96% des cas, il s'agit d'établissement d'enseignement catholique, qui sont largement financés par l'argent public mais, sans savoir, disent les parlementaires, comment il est ensuite utilisé.

MANQUE DE CONTRÔLES FINANCIERS

Ce rapport sera présenté en détail mardi 2 avril mais on en connaît déjà les grandes lignes. Il est sévère pour l'école privée et ses deux millions d'élèves. Il pointe en effet le manque de contrôles. C'est d'ailleurs ce qu'avait déjà signalé [un rapport de la Cour des comptes en juin 2023](#). Le contrôle pédagogique existe, les professeurs du privé sont inspectés comme leurs collègues du public. Mais, selon le député La France insoumise du Val d'Oise Paul Vannier, des pratiques de détournement de fonds peuvent exister tant les contrôles financiers sont inexistantes, en particulier pour l'enseignement catholique. Il note que les établissements musulmans sont beaucoup plus contrôlés que les catholiques. Et il estime qu'il y a une différence de traitement entre le lycée musulman Averroès (situé à Lille) et Stanislas (enseignement catholique, à Paris).

Le rapport dénonce également une forme d'opacité des financements. Le budget de l'Etat est dédié aux salaires des professeurs des établissements privés sous contrat. Mais le financement des collectivités territoriales est beaucoup plus flou, certaines dépenses sont obligatoires, d'autres facultatives. Les auteurs du rapport chiffrent de 11 à 12 milliards d'euros la manne publique, mais sans pouvoir préciser le montant exact.

DAVANTAGE DE SANCTIONS

Pour obliger le privé sous contrat à respecter les droits des enfants et lutter contre les discriminations, les deux députés suggèrent davantage de contrôles et de sanctions. Selon les parlementaires, qui s'appuient sur des chiffres officiels, les établissements privés favorisent la ségrégation sociale. Ainsi, 20% des élèves étaient issus de milieux très favorisés au début des années 2000. C'est 40% aujourd'hui. Paul Vannier propose d'instaurer un "malus" pour pénaliser financièrement les établissements qui pratiquent le tri social. Ils pourraient perdre une partie de leur financement public en fonction du profil social de leurs élèves.

Son collègue Renaissance, co-auteur du rapport, est plus modéré. Il souhaite simplement un mécanisme incitatif. Les deux députés ne sont d'ailleurs pas toujours d'accord. Ils ne partagent que les deux tiers de la cinquantaine de recommandations qu'ils formulent.

École privée : le rapport parlementaire qui inquiète l'enseignement catholique

Analyse

Ce mardi 2 avril, les députés Paul Vannier (LFI) et Christopher Weissberg (Renaissance) doivent présenter leur rapport sur « le financement public de l'enseignement privé ». Ce travail pourrait déboucher sur une proposition de loi LFI. L'enseignement catholique s'attend à une charge violente.



Paul Vannier, député LFI et cosignataire du rapport parlementaire qui doit être rendu mardi 2 avril, ici sur les bancs de l'Assemblée nationale, en janvier 2024. THOMAS PADILLA / MAXPPP

C'est un travail très attendu par une partie de la gauche qui arrive, ce mardi 2 avril, en commission à l'Assemblée nationale. Les députés Paul Vannier (LFI) et Christopher Weissberg (Renaissance) doivent présenter leur rapport sur « *le financement public de l'enseignement privé* ». Ce travail s'inscrit dans le sillage [d'un rapport de la Cour des comptes de juin 2023](#). Les magistrats avaient alors constaté que l'État ne menait pas toujours les contrôles prévus par les textes, et soulignaient le flou sur les modalités du financement. Aussi, les députés se sont-ils donné trois objectifs : identifier les éventuelles défaillances, chiffrer l'enveloppe réelle accordée au privé et évaluer son apport à la politique publique.

[L'enseignement catholique](#) – principal réseau privé sous contrat – s'attend néanmoins à une charge violente, car Paul Vannier estime que « *les lignes ont bougé* » et permettent un débat, « *qui était devenu impossible depuis la loi Savary de 1984* », et appelle ainsi à « *refonder profondément le modèle pour intégrer bien davantage le privé au service public de l'éducation* ». Son homologue centriste ne devrait pas

le suivre sur ce terrain. Signe de leurs différences d'appréciation, Paul Vannier précise que seulement « 27 recommandations sur 55 » seront communes aux deux députés.

« LES OBLIGATIONS SONT ASSEZ FAIBLES »

Sur l'état des lieux tout d'abord, le rapport ne devrait pas relever de dérives systémiques, mais un besoin de clarification de règles parfois peu lisibles, synthétise Christopher Weissberg. « Il ne nous est pas apparu que les établissements que nous avons visités bénéficient de financements publics abusifs ou trompeurs. Ils ont par ailleurs joué le jeu, et nous ont montré les documents que nous demandions. Mais il reste que la visibilité sur l'usage des fonds publics est assez faible. Nous avons vu des établissements qui remplissent leurs obligations, mais il nous est apparu que celles-ci sont faibles. »

De là, les deux élus vont égrener de nombreuses propositions pour augmenter les contrôles et les contreparties au financement public, tout en suivant deux objectifs distincts : la baisse des financements publics pour Paul Vannier et une « *meilleure responsabilisation des acteurs* » pour Christopher Weissberg.

« IL NE S'AGIT PAS D'UNE SPÉCIFICITÉ FRANÇAISE »

Exemple ? Le député LFI devrait demander la fin des subventions liées à l'immobilier des établissements privés, qui selon lui « *leur permettent de faire des plus-values en cas de revente* ». Il devrait à l'inverse proposer un nouveau « malus » pour les établissements privés dont les élèves sont plus favorisés que ceux des établissements de leur secteur. Ce qui est très fréquent.

Autant de solutions rejetées par son collègue Renaissance. « Pour ma part, j'ai veillé à ne pas remettre en cause notre système dual, qui propose un enseignement privé sous contrat financé par l'argent public, car il ne s'agit pas d'une spécificité française. Ce système est fréquent dans l'OCDE. Je demande en revanche plus de contrôle et de rigueur. »

Afin d'y parvenir, il souhaite repartir du contrat, qui est au cœur de la loi Debré de 1959 qui crée le statut d'« *association avec l'État* », mais sans le définir clairement. Conclu entre le rectorat et chaque établissement, le contrat porte sur les heures d'enseignement accordées par l'État à chaque ouverture de classe. Au titre des contreparties, seules quelques obligations sont écrites noir sur blanc, dont le caractère facultatif de la catéchèse.

RÉVISER LES CONTRATS D'ASSOCIATION

L'idée, que devrait soutenir Paul Vannier, serait de réécrire les contrats et de les réviser tous les trois ou quatre ans. « *Les contrats doivent être tripartites, entre l'État, le réseau privé et les collectivités concernées*, détaille Christopher Weissberg. *Ils doivent aussi être plus précis et fixer clairement des obligations réciproques.* » L'objectif serait notamment de mieux associer les écoles privées aux politiques publiques, « *de la lutte contre le harcèlement à la vaccination contre le papillomavirus* », illustre le député. Les deux élus devraient aussi s'entendre pour assurer « *les droits des élèves du privé* ». Il s'agirait tout d'abord de clarifier les critères de sélection à l'entrée des établissements les plus demandés. L'État devrait proposer une grille de critères, avec une possibilité de recours auprès du rectorat. Celui-ci pourrait aussi devenir une voie de recours en cas de renvoi en cours de scolarité.

En attendant la présentation du rapport en fin d'après-midi mardi 2, l'inquiétude est palpable dans l'enseignement catholique. « *Je pense que nous sommes à la fin d'un cycle et que le statu quo né de l'opposition à la loi Savary de 1984 n'est plus tenable* », assène Paul Vannier, qui escompte bien que certaines des mesures du rapport puissent être reprises dans une prochaine proposition de loi LFI.

Les recommandations de la Cour des comptes

Dans un rapport de juin 2023, la Cour des comptes estime que l'enseignement privé « apporte une contribution indiscutable à l'offre de formation », **mais qu'il** « doit être davantage mobilisé au service de la performance éducative et de la mixité sociale ». **Le rapport formule des recommandations :** Préciser clairement, dans les documents budgétaires, les principes de répartition des financements entre privé et public.

Programmer davantage de contrôles des établissements. Les magistrats pointaient en effet un contrôle financier « *peu ou pas exercé* », un contrôle pédagogique « *minimaliste* » et un contrôle administratif mobilisé « *ponctuellement* ».

Mieux évaluer les besoins éducatifs sur le terrain avant d'ouvrir des classes dans le privé.

Inclure la mixité scolaire et sociale dans le calcul des moyens alloués à l'enseignement privé.

Ecole: le public dans la rue, les finances du privé dans le viseur de députés

La vieille querelle scolaire va-t-elle refaire surface? Pendant que les enseignants se mobilisent mardi contre les "groupes de niveaux" au collège et pour défendre l'école publique, les députés examineront un rapport qui étrille le financement de l'enseignement privé sous contrat et lui réclame davantage de transparence au risque de sanctions.

40 ans après l'abandon de la loi Savary qui prévoyait la création d'un grand service public unifié de l'éducation, une victoire de "l'école libre" qui avait su mobiliser ses partisans par centaines de milliers, les débats public/privé reprennent de la vigueur.

Examiné mardi en fin d'après-midi par la commission de l'Education et la Culture de l'Assemblée nationale, un rapport co-écrit par le député Renaissance Christopher Weissberg et son homologue LFI Paul Vannier devrait apporter de l'eau au moulin à ceux qui réclament la remise en cause du statu quo entre l'Etat et le privé.

Composé à 95% d'établissements catholiques, scolarisant plus de deux millions d'élèves, financé "à minima à 75% par la puissance publique", l'enseignement privé sous contrat avec l'Etat fait face depuis plusieurs mois à un feu roulant de critiques alimentées par les scandales autour de Stanislas, un établissement parisien élitiste, les sorties de piste de l'ex-ministre Oudéa-Castéra ou encore un rapport de la Cour des Comptes paru en juin.

Celui-ci avait souligné les carences du contrôle de l'Etat et un "net recul" de la mixité dans les établissements privés.

Le rapport de M. Weissberg et Vannier poursuit dans cette même veine, même si l'un et l'autre ne tirent pas les mêmes recommandations.

Financement opaque, dépense de 9,04 milliards sous-estimée, contrôles budgétaires et pédagogiques insuffisants: le rapport a la dent dure sur la gestion de "l'école libre" par les pouvoirs publics.

Les rapporteurs veulent davantage de contrôle et estiment "que les contreparties exigées des établissements privés sont loin d'être à la hauteur des financements, comme en témoigne la dégradation de la mixité sociale et scolaire".

Pour renforcer cette mixité, Christopher Weissberg propose de rendre obligatoire la prise en compte l'indice de positionnement social (IPS) dans le "modèle d'allocation des moyens". Paul Vannier, lui, prône "un mécanisme de malus" pour baisser les dotations lorsque cet IPS est supérieur à celui des établissements publics du même secteur.

Lors d'une conférence de presse mercredi, le secrétaire général de l'enseignement catholique Philippe Delorme avait anticipé les conclusions du rapport en dénonçant des "combats d'arrière garde".

-REJET DES "GROUPE"-

"Le financement de l'enseignement privé sous-contrat n'est pas opaque", a-t-il lancé.

"Je regrette que tous nos établissements ne soient pas contrôlés financièrement chaque année", a-t-il ajouté, assurant que ceux-ci publient "un bilan comptable très précis, donc c'est assez simple de vérifier sans y passer des heures".

En miroir de ces turbulences qui agitent le privé, l'enseignement public manifeste mardi dans la rue son désarroi et sa colère contre le "tri des élèves" imposé selon des syndicats par la politique gouvernementale.

Dans le viseur: la réforme lancée par Gabriel Attal dite du "choc des savoirs" censée rehausser le niveau des élèves français mais dont l'une des mesures phares, l'instauration de "groupes de niveau" en 6e et 5e dès la prochaine rentrée est vilipendée par une grande partie du monde éducatif.

Bien que les textes officiels ne parlent plus que de groupes "constitués en fonction des besoins des élèves", un appel à la grève a été lancé par le Snes-FSU, majoritaire dans les collèges et lycées, avec leurs collègues du SNEP-FSU (éducation physique et sportive), SUD Education, CGT éducation et FNEC-FP FO. Des manifestations sont organisées dans de très nombreuses villes en France.

Outre le retrait de la réforme "du choc des savoirs", les syndicats demandent au gouvernement "une revalorisation salariale sans contreparties et des moyens pour l'école publique".

Comme lors des dernières grèves, le mouvement devrait être davantage suivi dans les collèges mais aussi en Seine-Saint-Denis, où les syndicats appuyés par la gauche, réclament un "plan d'urgence" avec à la clef la création de milliers de postes de personnels éducatifs.

Un rapport parlementaire étrille le financement de l'école privée

Financement opaque, dépense sous-estimée, contrôles insuffisants...: un rapport parlementaire que l'AFP a pu consulter mardi étrille le financement public de l'enseignement privé sous contrat, majoritairement catholique, et propose des sanctions en cas de manquements.

Ce rapport signé des députés LFI Paul Vannier et Renaissance Christopher Weissberg, doit être présenté mardi après-midi en commission des affaires culturelles et de l'éducation à l'Assemblée nationale.

Les rapporteurs ont auditionné près de 60 organismes (administrations, collectivités territoriales, réseaux d'établissements, enseignants...) afin d'évaluer les financements publics alloués aux établissements d'enseignement privés, qui scolarisent 17% des élèves en France (2 millions) et sont financés "a minima à 75% par la puissance publique".

Les moyens publics bénéficiant au secteur s'élèvent à 9,04 milliards d'euros en 2024, mais "malgré les sommes en jeu", l'allocation de cette dépense est "peu transparente", "sans cadre légal systématiquement défini et éminemment politique", regrettent-ils.

Ils épinglent un manque de "visibilité budgétaire" côté dépenses de l'Etat, notamment en ce qui concerne les rémunérations des accompagnants d'élèves en situation de handicap, ainsi qu'une "absence de lisibilité comptable" côté collectivités territoriales.

La dépense publique consacrée aux établissements privés (dont 95% sont catholiques) est "en tout état de cause sous-estimée", ajoutent les parlementaires. A tel point que le modèle de financement, qui repose sur un ratio de 80-20 entre public et privé, est actuellement "plus favorable aux établissements privés", selon le rapport.

Autre constat: "la fréquence et la profondeur des contrôles" sont "très largement insuffisantes".

Des contrôles budgétaires sont insuffisants, selon le rapport qui évoque des contrats d'association avec l'Etat "tacitement reconduits d'année en année", sans vérification.

Le document pointe également des "angles morts" dans le contrôle pédagogique des établissements, notamment "la bonne application des dispositions relatives à l'instruction religieuse".

Les contrôles administratifs, eux, ne reposent que sur de "rares signalements", comme pour le lycée musulman Averroès à Lille ou le collège Stanislas à Paris, critiquent les députés qui demandent à ce que les rapports d'inspection soient rendus publics.

"Les contreparties exigées des établissements privés sont loin d'être à la hauteur des financements, comme en témoigne la dégradation de la mixité sociale et scolaire", ajoutent les deux députés.

Pour renforcer cette mixité, Christopher Weissberg propose de rendre obligatoire la prise en compte de l'indice de positionnement social (IPS) dans le "modèle d'allocation des moyens".

Paul Vannier, prône, lui, "un mécanisme de malus" pour baisser les dotations lorsque cet IPS est supérieur à celui des établissements publics du même secteur.

Dans leurs conclusions, les députés dénoncent un financement public de l'enseignement privé sous contrat, majoritairement catholique, peu transparent et mal contrôlé, et proposent des sanctions en cas de manquements.



Le député « insoumis » du Val-d'Oise Paul Vannier, à l'Assemblée nationale, le 18 octobre 2022. CHRISTOPHE ARCHAMBAULT / AFP

C'est un rapport qui marque la relance du débat politique sur le modèle français de gestion de l'enseignement privé sous contrat. Après six mois de travail, Paul Vannier, député La France insoumise (LFI) du Val-d'Oise, et Christopher Weissberg, député Renaissance des Français établis hors de France, présentent leur rapport d'information sur le financement de l'enseignement privé sous contrat devant la commission des affaires culturelles et de l'éducation de l'Assemblée nationale, mardi 2 avril.

Leurs conclusions dressent un constat sévère concernant un système peu transparent, mal contrôlé, et dans lequel les « *contreparties exigées des établissements privés sont loin d'être à la hauteur des financements qu'ils perçoivent au titre de leur association au service public de l'éducation* ». Un message dont la portée politique est d'autant plus importante qu'il est formulé par deux représentants issus des rangs de deux formations opposées, dont l'un appartient au parti présidentiel.

Quarante ans après l'abandon du projet de création d'un grand service public et laïque d'enseignement par le ministre de l'éducation Alain Savary, en 1984, les deux rapporteurs estiment que le cycle de l'évitement du débat par crainte de raviver une « *guerre scolaire* » touche à sa fin. « *Deux options s'offrent à [la France] : laisser se développer la concurrence entre établissements publics et privés, ou assumer un*

pilotage public renforcé passant par un renouvellement de la relation contractuelle qui lie les établissements privés sous contrat à l'Etat », écrivent-ils dans ce rapport de 175 pages, défendant sans ambiguïté la seconde. Quelque cinquante-cinq propositions sont formulées à cette fin, dont la majorité est commune aux deux députés, les autres n'étant portées que par l'un ou l'autre.

OPACITÉ

Signe de l'incandescence du sujet, le rapport a fait réagir l'enseignement catholique avant même sa parution. « *Ce sera un rapport à charge* », tonnait son secrétaire général, Philippe Delorme, dès le 27 mars, face aux journalistes conviés à un échange pour aborder les critiques renouvelées à l'encontre du privé depuis les polémiques qui ont scandé le passage d'Amélie Oudéa-Castéra Rue de Grenelle, en janvier, et la publication d'un rapport d'inspection cinglant sur le collège Stanislas, à Paris.

A l'issue de leurs travaux, les députés déplorent d'abord l'opacité quant au montant exact des fonds publics alloués chaque année par l'Etat et les collectivités territoriales aux 7 500 établissements privés sous contrat, à 96 % catholiques. Aucune administration n'a été en mesure de fournir un montant consolidé de cette dépense de plus de 10 milliards d'euros et, selon les corapporteurs, « *sous-estimée* ».

Ils épinglent plus généralement la faible transparence des modèles d'allocations des moyens alloués par l'Etat, et le manque de lisibilité des diverses subventions versées par les collectivités territoriales, à commencer par le forfait d'externat, dont les contours sont « *flous* ». Plusieurs propositions visent à en repenser le calcul – voire, pour Paul Vannier, à en supprimer certaines.

Le rapport s'interroge en outre sur la situation de réseaux d'enseignement, notamment le secrétariat général de l'enseignement catholique, très étroitement associés par le ministère à la répartition des moyens, en dehors de toute « *assise législative ou réglementaire* ». La loi n'ayant en effet jamais reconnu que des « *établissements privés* », et en aucun cas un « *enseignement privé* », les représentants des réseaux n'ont donc pas de statut légal qui cadrerait le rôle d'interlocuteur des pouvoirs publics qu'ils ont acquis de fait. Christopher Weissberg propose ainsi de modifier le code de l'éducation afin de clarifier leur statut, tandis que Paul Vannier préconise d'y mettre fin.

CONTRÔLES « LARGEMENT INSUFFISANTS »

Dans la lignée du [rapport de la Cour des comptes](#) de juin 2023 sur les établissements privés sous contrat, la mission d'information dénonce ensuite des contrôles des autorités publiques « *largement insuffisants* ». « *Cette situation ne peut en aucun cas perdurer* », préviennent les rapporteurs, qui insistent notamment sur la faiblesse du contrôle budgétaire – un établissement privé est susceptible d'être contrôlé « *une fois tous les 1 500 ans* », selon leurs calculs. C'est d'ailleurs sur ce point que les rapporteurs formulent le plus de propositions communes, visant à renforcer les contrôles par la puissance publique et la traçabilité des fonds publics qui leur sont alloués.

Faute de contrôle, « *de nombreux détournements ou dérives ont été portés à la connaissance des rapporteurs* », qui ne peuvent pas en mesurer l'ampleur, mais « *appellent une réaction rapide et ferme de l'Etat* ». Constatant qu'il n'existe pas de gradation entre une mise en demeure et une rupture de contrat – procédure extrêmement rare –, les députés s'accordent à réclamer une « *échelle de sanction efficace* » pour dissuader et punir les dérives.

Le troisième constat du rapport est sans nul doute le plus politique, puisqu'il remet en cause le modèle français tel qu'il s'est construit depuis la loi Debré de 1959, caractérisé par un financement public important (75 % des ressources du privé sous contrat) associé à de faibles contreparties. Il en résulte que les établissements privés « *ne prennent pas toute la part qui devrait être la leur dans la mise en œuvre des*

politiques publiques de l'éducation », cinglent les députés, qui alertent sur un « *déséquilibre croissant* » entre privé et public.

« **MESURES CONTRAIGNANTES** »

Tout en soulignant que tous les établissements ne sont pas concernés, ils dénoncent la dégradation de la mixité sociale et scolaire au sein du privé, qui concentre en moyenne beaucoup plus d'élèves d'origine sociale favorisée que le public, et accueille moins d'élèves en difficulté scolaire. Un enjeu auquel Pap Ndiaye avait tenté d'apporter une réponse politique lors de son passage Rue de Grenelle (juin 2022-juillet 2023). Le protocole non contraignant alors signé avec le secrétariat général de l'enseignement catholique pour améliorer la mixité suscite cependant le scepticisme des députés Vannier et Weissberg, qui plaident pour des « *mesures contraignantes* », comme la mise en place de « *contrats d'objectifs et de moyens* », et souhaitent légiférer pour davantage de modulation des financements publics en fonction du critère de mixité.

Ils ciblent également la liberté laissée aux établissements privés de sélectionner leurs élèves selon des critères qui leur sont propres, et de ne pas les garder tous. Les députés souhaitent principalement s'attaquer aux exclusions en cours de scolarité, notamment celles d'élèves dont les résultats scolaires seraient jugés insuffisants. Paul Vannier propose une importante pénalité financière pour les établissements pratiquant ce type d'éviction ; Christopher Weissberg souhaite plutôt que tout refus de réinscription d'un élève soit soumis à autorisation du recteur. Tous deux préconisent en outre d'étendre au privé sous contrat les règles relatives aux procédures disciplinaires, qui ne s'appliquent aujourd'hui qu'au public.

L'élus LFI a annoncé plusieurs fois sa volonté de déposer une proposition de loi à la suite de ce rapport, notamment pour conditionner davantage les fonds publics alloués au privé. Interrogé par *Le Monde*, Christopher Weissberg assure de son côté que les élus du groupe Renaissance « *ont parfaitement conscience du risque de fracturation des deux systèmes* » et ont « *très envie qu'on avance* ». Reste à savoir si cet enjeu du privé sous contrat et de sa gouvernance, sur lequel le gouvernement reste muet, fera surface dans le débat parlementaire.

Stanislas, Averroès : les députés questionnent un « *deux poids-deux mesures* »

L'actualité s'est invitée dans le travail des députés. La publication, en janvier, du très sévère rapport d'inspection sur le collège Stanislas, à Paris, a amené les élus à s'interroger sur un « *deux poids-deux mesures* » des autorités concernant la résiliation du contrat d'association pour les établissements d'enseignement privé. Alors que ce dernier a été rompu dans le cas du lycée musulman Averroès de Lille, en décembre 2023, il n'en a rien été pour Stanislas, épinglé quelques mois plus tôt. Les rapporteurs dénoncent les « *manquements graves* » reprochés à l'établissement catholique, sélectif et conservateur, qui nécessiteraient au minimum, selon M. Weissberg, « *une sanction* » et, pour M. Vannier, « *une rupture immédiate du contrat* ». « *Une différence manifeste de traitement se fait jour* » entre les deux établissements, estiment les rapporteurs, qui appellent « *à un strict respect de l'égalité de traitement entre les différents établissements, quel que soit le réseau auquel ils appartiennent* ».

L'enseignement catholique se défend face à un rapport à charge



«On voudrait que l'école privée ait moins de sous et qu'elle ressemble à l'école publique!», estime le secrétaire général de l'enseignement catholique Philippe Delorme. Cyrille Lips/Uolir - stock.adobe.com

Deux députés pointent l'opacité du financement des écoles sous contrat. Il est «transparent», réplique le représentant de ces établissements.

La «guerre scolaire»? Personne ne songe sérieusement à la ranimer depuis [1984 et la grande manifestation des défenseurs de l'«école libre»](#) contre le projet de loi Savary, qui visait à intégrer les écoles privées à un «*grand service public*». Mais voilà près d'un an et demi que l'enseignement privé catholique (qui regroupe 97 % des établissements sous contrat) est régulièrement interrogé sur sa contribution à la mixité sociale, ses financements et son contrôle par l'État.

Ce 2 avril, deux mois après la polémique sur la scolarisation des enfants de la ministre Amélie Oudéa-Castéra dans le privé et la révélation par Mediapart d'un rapport de l'inspection pointant des «*dérives*» à Stanislas, fleuron parisien de l'enseignement catholique, c'est un rapport parlementaire à charge qui le place à nouveau sous le feu des projecteurs. «*Un rapport qui part de certains dysfonctionnements réels*

pour généraliser», estime le secrétaire général de l'enseignement catholique Philippe Delorme, qui a été auditionné deux fois. «*On voudrait que l'école privée ait moins de sous et qu'elle ressemble à l'école publique!*», résume-t-il, dénonçant des «*combats d'arrière-garde*» et le «*règne de la caricature*».

Si ce rapport n'entend pas faire «*table rase de l'existant*» - le cadre de la loi Debré, dans lequel l'État finance en échange du respect des programmes scolaires -, il pointe un système opaque et recommande de renforcer le contrôle. Il a été rédigé par deux députés, l'un LFI, l'autre Renaissance. Le premier, Paul Vannier, est agrégé de géographie et a enseigné dans l'académie de Créteil. Il a rédigé le programme «*éducation*» de Jean-Luc Mélenchon lors de la dernière présidentielle. L'enseignement catholique privé n'est pas vraiment sa tasse de thé. Depuis son entrée à l'Assemblée, en 2022, il veut «*rouvrir le débat démocratique*» sur le financement du privé. Les récentes polémiques autour d'Amélie Oudéa-Castéra et de «*Stan*» lui ont donné du grain à moudre. Paul Vannier est à l'initiative de cette mission d'information lancée en juillet, peu après un rapport de la Cour des comptes appelant, en juin, à un renforcement du contrôle de l'État, et la signature, en mai, d'un protocole entre le ministre de l'Éducation Pap Ndiaye et l'enseignement catholique visant à renforcer la mixité dans les établissements sous contrat. Le second rapporteur, Christopher Weissberg, est député de la majorité présidentielle. Ancien élève de l'école privée bilingue Jeannine-Manuel, il assure n'avoir «*aucun préjugé*» sur l'enseignement sous contrat.

SUBVENTIONS VARIABLES

À l'arrivée, un rapport de 175 pages et 55 propositions, sur lesquelles les deux députés ne s'accordent pas pour moitié. Celles du député insoumis sont plus radicales. Paul Vannier veut ainsi abroger la loi Falloux de 1850, qui permet aux collectivités de verser aux établissements sous contrat une subvention facultative limitée à 10 % des dépenses annuelles de l'établissement. Dans la pratique, ces subventions sont très variables d'une collectivité à une autre et relèvent, pour beaucoup, de choix politiques. En Île-de-France, elles ont augmenté de 450 % en sept ans tandis qu'en Provence-Alpes-Côte d'Azur, elles ont fortement diminué ces dernières années. «*Elles financent du patrimoine, pas une politique éducative*», affirme Paul Vannier. Christopher Weissberg, lui, souhaite laisser cette liberté de subvention aux collectivités, tout en «*contrôlant mieux le fléchage et l'usage de ces financements*».

Le financement de l'enseignement privé sous contrat n'est pas opaque. Il est transparent. On ne cache pas des donateurs milliardaires qui nous financeraient de façon occulte

Philippe Delorme, secrétaire général de l'enseignement catholique

Sur la question de l'exclusion ou de la non-réinscription d'élèves, le député LFI propose une pénalité financière de 10.000 euros par élève. Côté Renaissance, Christopher Weissberg veut donner au recteur le pouvoir d'autoriser toute non-réinscription. «*Lors de cette mission, j'ai découvert une grande diversité d'établissements privés, explique-t-il. À Marseille, on trouve aussi bien le collège Lacordaire, un établissement d'élite, qu'une école de la dernière chance, dans les quartiers nord.*» Paul Vannier, lui, explique avoir découvert que «*personne ne peut indiquer le montant précis des financements publics*» et dénonce «*une volonté des administrations à ne pas construire cette information*». Selon la Depp, le service statistique de l'Éducation nationale, les établissements privés sous contrat ont perçu en 2022 environ 13,8 milliards d'euros, dont environ 10,4 milliards d'euros d'argent public (8,5 milliards de l'État et 1,9 milliard des collectivités), complétés par 3,3 milliards venus des familles et 159 millions versés par des entreprises. Les deux députés préconisent davantage de transparence et de contrôles, à la fois financiers,

administratifs et pédagogiques. Chacun à leur manière, ils veulent aussi conditionner l'attribution de moyens à des objectifs de mixité sociale.

«Le financement de l'enseignement privé sous contrat n'est pas opaque. Il est transparent. On ne cache pas des donateurs milliardaires qui nous financeraient de façon occulte», a lancé Philippe Delorme lors d'une conférence de presse tenue le 27 mars, en amont de ce rapport, pour dénoncer un acharnement injustifié. «Tout le monde s'y met», résume-t-il, avant de citer, pêle-mêle, des «vieilles ligues qui essaient de se donner une nouvelle jeunesse», des «sociologues et économistes qui formulent des solutions aussi magiques qu'idéologiques», des «militants et syndicats qui bloquent l'accès à nos établissements». Il reconnaît que les processus de contrôle «ne sont pas toujours mis en œuvre». «Mais nous sommes à la disposition de la puissance publique pour ces contrôles, voire nous les réclamons», assène-t-il. Quant aux objectifs de mixité fixés dans le protocole de juin 2023, il affirme qu'ils seront «largement dépassés» d'ici trois ans.

Ce rapport parlementaire qui inquiète l'enseignement catholique



DAMIEN MEYER / AFP

Les députés Paul Vannier (LFI) et Christopher Weissberg (Renaissance) conduisent la Mission d'information sur le financement public de l'enseignement privé sous contrat, dont le rapport devrait être publié dans quelques jours.

Critiqué de toutes parts depuis plusieurs mois, l'enseignement privé sous contrat fait l'objet d'un rapport parlementaire qui doit être publié ce mardi 2 avril. Les acteurs de l'école privée catholique craignent les conclusions d'un travail mené à charge.

« Ce n'est pas qu'un sujet de catholiques ». À l'heure où [l'enseignement](#) privé sous contrat est sous le feu des critiques, [Mgr Éric de Moulins-Beaufort](#), président de la Conférence des évêques de France (CEF), a consacré au sujet une partie de son discours de clôture de l'assemblée plénière de la [CEF](#) le 22 mars, à [Lourdes](#). L'archevêque de Reims a rappelé l'importance de l'enseignement catholique sous contrat, prévu par la loi Debré de 1959. « La République manifestait ainsi qu'elle promouvait la liberté des citoyens et encourageait leurs initiatives, notamment pour mettre en œuvre la liberté d'enseignement et la liberté de choix des familles », rappelle-t-il. Mais depuis ces derniers mois, l'enseignement catholique sous contrat s'est trouvé ébranlé par une succession de polémiques.

UN RAPPORT À VENIR LE 2 AVRIL

D'un rapport de la Cour des comptes en 2022 sur le contrôle des fonds publics des écoles privées, à la publication des classements des lycées et collèges par l'Éducation nationale le 20 mars dernier, en passant par la récente polémique du lycée [Stanislas...](#) Les occasions de donner du crédit aux accusations d'opacité, de mauvaise gestion, d'élitisme, ou encore de discrimination n'ont pas manqué. Au point que certains craignent que cette spirale aboutisse à une franche remise en cause du modèle scolaire issu de la loi Debré de 1959.

Depuis septembre 2023, une mission d'information sur le financement public de l'enseignement privé sous contrat est menée par deux députés à l'[Assemblée nationale](#). L'un d'eux, Paul Vannier (LFI) s'est déjà [félicité](#) dans *Mediapart* de « la fin d'une omerta politique qui aura duré près de quarante ans. » Un terme que ne partage pas Christopher Weissberg (Renaissance), qui a co-écrit ce rapport à paraître le 2 avril : « J'ai demandé à ce que cette formulation soit retirée de ma version du rapport, assure-t-il auprès d'Aletheia. Je ne crois pas qu'elle soit adaptée. Cela signifierait qu'il y aurait un système de détournement permanent cautionné par l'État et je pense que ce n'est pas le cas. »

S'il réfute le terme d'omerta prononcé par son collègue, le député de la majorité assure que le travail de la mission d'information a dégagé un constat clair : les établissements privés sous contrat ne sont pas assez contrôlés. « Lorsque l'on a un tel niveau de financement public, soit près de 80% des ressources des établissements sous contrat si l'on ajoute les financements indirects, il n'y a, en rapport, pas assez de contrôle sur la manière dont les acteurs exercent ce service public, estime Christopher Weissberg. L'objectif de ce rapport est donc en partie, selon lui, de renforcer le contrôle des dispositifs de financement.

Du côté de l'Enseignement catholique, on s'est déjà dit prêt et disposé à faciliter les contrôles, en particulier sur le plan financier. « Il est légitime et souhaitable que la régularité de l'usage de cet argent soit vérifiée, comme pour toute autre réalité, » avait assuré Mgr Éric de Moulins-Beaufort dans son discours du 22 mars. « Comme évêques, nous l'acceptons volontiers. » Un mois plus tôt, c'est Philippe Delorme, le secrétaire général de l'Enseignement catholique, qui s'était exprimé dans *Le Monde* et *Ouest-France* pour défendre l'enseignement privé sous contrat. « Je rêve que les 7.500 établissements catholiques soient contrôlés budgétairement », avait-il affirmé. « Chiche ! répond Christopher Weissberg. Nos propositions visent justement à renforcer ces contrôles, non seulement budgétaires, mais aussi pédagogiques et administratifs. »

Car les craintes se portent moins sur l'existence d'éventuels détournements de fonds, « assez rares », que sur une trop large interprétation par les établissements des libertés accordées. « Quand on est dans une mission de service public, on se doit aussi d'être sûr que l'État parvienne à contrôler l'ensemble des acteurs qui ont pour mission de réaliser ses objectifs », relève Christopher Weissberg, qui cite les exemples des politiques publiques sur la vaccination, ou encore de lutte contre le harcèlement scolaire.

DÉFENDRE LE « CARACTÈRE PROPRE » DE L'ENSEIGNEMENT PRIVÉ

Depuis l'emballement des polémiques, Philippe Delorme, comme la CEF, redoutent des attaques d'ordre idéologique. « Régulièrement, depuis la loi Debré de 1959, l'enseignement catholique est attaqué, expliquait le secrétaire général de l'enseignement catholique dans *Ouest-France*. Certains n'acceptent pas notre existence, tout simplement ». D'aucuns s'attendent donc à voir tomber la publication du rapport parlementaire comme une nouvelle sentence. « Dans la partie collective du rapport, il n'y a absolument pas de remise en cause de la loi Debré, assure pourtant Christopher Weissberg. Au contraire, nous voulons respecter et renforcer le cadre établi il y a 70 ans, qui n'est pas parfait mais qui a le mérite de faire fonctionner le système et de l'adapter aux enjeux actuels. »

C'est sur la question du « caractère propre » des établissements privés sous-contrat que se situe l'enjeu pour l'Église et le Secrétariat général de l'enseignement catholique. « On ne remet pas en question le fait que ces établissements puissent avoir des signes religieux et promeuvent certaines valeurs, explique le député. Mais ils doivent respecter le programme de l'Éducation nationale et n'ont pas la possibilité de faire du prosélytisme pendant les heures de cours. » Le parlementaire reconnaît à cet égard que « fondamentalement, à part certains cas, on a vu que les établissements respectent la loi Debré. » De quoi tordre le cou aux a priori largement relayés dans les médias sur un enseignement catholique perçu comme forcément liberticide quand il n'est pas caricaturé comme trop conservateur.

Souvent « mal compris » pour Philippe Delorme, le caractère propre vaut néanmoins la peine d'être défendu, loin des caricatures. Car comme l'estime Mgr Éric de Moulins-Beaufort, il garantit non seulement « la possibilité d'une catéchèse et l'annonce du Seigneur [Jésus](#) », mais encore l'accueil de « tout élève sans discrimination », appelé « à adhérer à un projet éducatif exigeant, nourri de la tradition éducative chrétienne ». Avant de conclure : « Rencontrer Dieu qui parle et se confronter à sa Parole est le plus beau cadeau qui puisse être fait à la liberté pour qu'elle entre dans l'aventure de la vie avec exigence et confiance ».

École privée : des députés pointent le manque de contrôle des établissements et demandent plus de sanctions



96 % des établissements privés sous contrat relèvent de l'enseignement catholique. © Crédit photo : Grégoire MORIZET/ Sud Ouest

Un rapport parlementaire, qui sera publié mardi 2 avril, pointe le manque de contrôles dans les 7 500 établissements privés sous contrat. Les deux députés auteurs de l'étude demandent davantage de sanctions

L'enseignement privé sous contrat regroupait à la rentrée 2022 plus de 2 millions d'élèves, soit 17,6 % des effectifs scolarisés, dans un peu plus de 7 500 établissements. Malgré son poids dans le paysage éducatif français, « personne ne sait le montant total de la dépense publique dédiée, entre 10 et 12 milliards d'euros » déplore le député Insoumis Paul Vannier, co-auteur, avec Christopher Weissberg (Renaissance), d'un rapport sur l'enseignement privé qui sera publié ce mardi.

Les deux parlementaires estiment que dans 96 % des cas, il s'agit d'établissements d'enseignement catholique, largement financés par l'argent public, mais, sans savoir comment il est ensuite utilisé. Le rapport est sévère et pointe justement le manque de contrôles. Si les inspections pédagogiques se font au même rythme que dans le public, les députés ont constaté qu'il n'existe aucune forme de suivi du point de vue financier.

MANQUE DE MIXITÉ SOCIALE

Ce manquement avait d'ailleurs été souligné dans [le rapport rendu par la Cour des Comptes en 2023](#), qui pointé également le manque de mixité sociale dans ces établissements privés.

Le rapport constate que 40 % de leurs élèves sont issus de milieux très favorisés, contre seulement 20 % au début des années 2000.

« Ce système de financement public subventionne massivement un processus de ségrégation qui conduit à l'aggravation des inégalités scolaires et sociales entre les établissements privés qui s'affirment de plus en plus comme des établissements réservés aux plus riches, et les établissements publics pour tous les autres. » Paul Vannier propose d'instaurer un « malus » pour pénaliser financièrement les établissements qui pratiquent le tri social.

Le député Insoumis note enfin que les établissements musulmans sont beaucoup plus contrôlés que les catholiques. Et il estime qu'il y a une différence de traitement entre le lycée musulman Averroès (situé à Lille) et Stanislas (enseignement catholique, à Paris).